

## TELEGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, samedi 11 juillet 1812.

## EXTÉRIEUR.

## ANGLETERRE.

Londres, 21 juin. Dans la séance des communes du 18, le chancelier de l'échiquier a exposé le plan du budget de cette année qu'il déclare être l'ouvrage de M. Perceval. Les charges sont énormes. Le total de la dépense est de 58,128,475 livres sterling. Il faut ajouter encore à cette somme prodigieuse 4,127,843 liv. sterl. pour remboursement de l'emprunt de loyauté, pour intérêts des billets de l'échiquier émis l'an passé, et pour billets de l'échiquier 1812 qui ne doivent pas être remplacés par de nouveaux billets. Total général 62,376,318 liv. sterl. (environ 1,497,031,632 fr.)

Le chancelier propose un emprunt de 23,379,000. Une partie de cet emprunt, 6,389,000, sera remplie par souscription, et il a traité pour 17,000,000, mais à un intérêt fort cher. L'Etat supportera une charge annuelle de 1,175,000 livres sterling pour cette somme, dont 336,000 liv. sterl. pour intérêts, et 338,000 pour fonds d'amortissement.

— Il y a deux jours nous montrions le nouveau ministre obligé de déclarer au parlement la funeste situation des choses, la nécessité où il étoit de changer de système, et les inquiétudes que lui donnoit la guerre d'Amérique. Maintenant les mêmes hommes signalent leur rentrée par un budget effrayant, et la demande d'un emprunt, sans lequel les recettes seront au-dessous des dépenses. Si l'on ajoute à ces deux faits si frappans la détresse publiquement avouée des manufactures, la misère du peuple, misère qui a excité, le 13 de ce mois, une discussion si grave et si inutile, à la taverne des Francs-Maçons, entre les ducs d'York, de Kent, de Cambridge, et plusieurs membres du parlement; si l'on se rappelle les mouvemens insurrectionnels qu'une autorité faible et incertaine a tant de peine à réprimer de tous côtés, le brisement des métiers, par une espèce d'association mystérieuse et non réprimée jusques ici, les cris des catholiques opprimés, on pourra penser sans crainte de se tromper, que l'Angleterre est dans une crise assez violente.

— La frégate la *Laurustinus* venant de Rio-Janeiro et de la rivière della Plata, nous apporte la nouvelle du renvoi du ministre anglais de la cour du Brésil. (*Gaz. de Fr.*)

— Nous employons tous les moyens de mécontenter nos alliés et de les détacher de nous, on veut que les régimens espagnols soient commandés par des officiers anglais. Déjà le dessein est mis à exécution dans l'armée portugaise, et les portugais sont révoltés d'une mesure qui, en humiliant leur fierté, leur fait voir à quel point notre gouvernement méprise les nations qu'il entraîne sur le bord de l'abîme. (*Journ. de Paris.*)

## AUTRICHE.

Vienne, 17 juin. Le cours sur Augsbourg a été coté aujourd'hui à 230 à usances, à 227 1/8 à deux mois; les ducats de Hollande à 11 fl. 52 k., l'argent de convention à 233.3/4. (*Jour. de Paris.*)

## BAVIÈRE.

Augsbourg, 21 juin. Le transport des marchandises par Gratz en Styrie est très-animé depuis quelques tems, ces marchandises viennent par les provinces illyriennes. Il y a surtout de grandes quantités de riz, qui sont conduites de Gratz à Prague et de là à leur destination ultérieure.

Nuremberg, 23 juin. On mande de Vienne que S. M. l'Impératrice de France doit quitter Prague le 26, pour retourner à Paris par Wurtzbourg. LL. MM. II. d'Autriche resteront à Prague jusqu'au 29, et reviendront en Autriche. Après un court séjour à Laxembourg, elles se rendront à Bade pour faire usage des eaux.

## PRUSSE.

Gumbinnen, 19 juin. Nous avons le bonheur de posséder aujourd'hui dans nos murs S. M. l'Empereur Napoléon, qui continue de passer en revue les différens corps de la Grande-Armée. S. M. jouit de la meilleure santé. (*Gaz. de Fr.*)

Koenigsberg, 17 juin. Aujourd'hui S. M. l'Empereur a quitté Königsberg pour inspecter les différens corps de troupes qui sont répartis en avant de la place.

## FLUILLETON DU TÉLEGRAPHE OFFICIEL.

## VARIÉTÉ.

— L'Observatoire impérial, situé au haut du faubourg Saint-Jacques, est l'un des monumens les plus intéressans et les plus curieux de Paris, tant par le but de son institution que par la solidité de son architecture; mais il est en même temps l'un des moins connus de la capitale. Beaucoup de personnes qui l'aperçoivent du parterre du jardin du sénat le voient pour la première fois. Le bâtiment de l'Observatoire a été commencé par l'ordre de Louis XIV., en 1667, et terminé en 1672. Perrault, l'architecte, l'éleva sur de doubles terrasses; mais des circonstances que nous ignorons ont suspendu un si beau travail: ces terrasses ne furent point achevées, et la cour de cet édifice ne fut même jamais commencée. La posi-

tion de ce monument est des plus favorables; on a remarqué qu'il se dirigeoit presque en ligne droite sur la face méridionale du palais du sénat; de là est venue l'idée naturelle de réunir ces deux monumens par une superbe avenue. D'un côté, cette avenue est déjà percée depuis le jardin du sénat jusqu'au boulevard; d'un autre côté, des travaux assez considérables s'exécutent à l'entour de l'Observatoire: les terrasses s'achèvent; une cour demi-circulaire, deux pavillons et une grille en fer s'élèvent avec rapidité; on aperçoit des alignemens qui annoncent que la partie d'avenue de l'Observatoire au boulevard va bientôt s'ouvrir pour rejoindre celle qui a été ouverte du boulevard au jardin du sénat, et par cette heureuse disposition, on verra le plan de Claude Perrault, architecte de l'Observatoire, s'achever et se réunir à celui de Jacques Desbrosses, architecte du Luxembourg. Ces embellissemens

*Du 20.* Nous apprenons à l'instant que S. M. l'Empereur est arrivé hier à Gumbinnen, et que sa présence excite partout le plus vif enthousiasme.

Gumbinnen est une ville du royaume de Prusse, bâtie fort régulièrement, et qui fait un commerce assez considérable en draps. Elle est située sur la gauche de la Pissa, à 28 lieues de Königsberg. (*Gaz. de France.*)

*Insterbourg, 18 juin.* L'Empereur a passé hier, à Vchl au la revue de la 3.<sup>e</sup> division de cuirassiers. S. M. est arrivée à Intersbourg à quatre heures. Ce matin, elle a passé dans ce lieu la revue de toutes les divisions du 2.<sup>e</sup> corps, commandé par le duc de Reggio, et de deux brigades de cavalerie légère, ainsi que d'une brigade du corps prussien, commandé par le général Kleitz. Elle a paru satisfaite de la belle tenue des troupes.

*Berlin, 6 juin.* S. Exc. M. le maréchal de l'Empire duc de Tarente, qui, à ce qu'on apprend, a été nommé au commandement du corps prussien sous les ordres du général de Grawert, a passé par Königsberg, se rendant à Memel.

### ROYAUME DE NAPLES.

*Foggia, 12 juin.* Jamais nos fertiles campagnes n'ont offert au cultivateur l'espoir d'une plus abondante récolte; et grâce aux soins paternels du gouvernement, les précautions prises contre les sauterelles ont garanti nos moissons de la voracité de ces animaux destructeurs. (*G. de France.*)

### ROYAUME D'ITALIE.

*Milan, 21 juin.* Aujourd'hui, en commémoration de l'anniversaire de la naissance de S. A. I. la princesse vice-reine, son excellence M. le comte ministre de l'intérieur, accompagné de Mr. le conseiller d'état et chevalier Sanfermo, inspecteur-général des bureaux de bienfaisance du 1.<sup>er</sup> arrondissement, a visité les établissemens de bienfaisance de cette capitale, et a fait distribuer des primes à ceux qui avoient le plus de mérite, et des secours aux familles et aux individus les plus nécessiteux. Hier, le même ministre a visité les maisons d'éducation, et plus particulièrement le collège royal, où il a assisté à un examen des demoiselles qui y sont élevées. S. Exc. en a paru très-satisfaite.

*Sondrio, 11 juin.* Par sentence du 1.<sup>er</sup> du courant, la cour de justice civile et criminelle de cette ville a condamné Angelo Bianchi, surnommé Barmino, garde des douanes de l'escouade de Bormio, à la peine du carcan,

procureront au quartier du faubourg S. Germain une augmentation de promenades et une perspective très-agréable.

M. Baragney, architecte du sénat, et M. Vaudoyer, architecte de l'observatoire, sont chargés de la direction de ces grands travaux.

### A V I S.

Le 12 Juillet l'on procédera en l'hotel de l'Intendance de la Croatie Civile à l'adjudication des Octrois municipaux des Communes, suivantes pour 1812.

Verbosko.	mise à prix.	1200.
Meckopail.	idem.	1200.
Rechizza.	idem.	1100.
Lekenik.	idem.	1000.
Ravnagora.	idem.	1050.
Novochiche.	idem.	1000.
Wellessevez.	idem.	1100.

et à une amende de 200 livres, outre les frais du procès, pour avoir accepté et reçu en don deux huitièmes de pistole de Gènes, et une piastre de 5 livres, afin de s'abstenir de surveiller avec les autres gardes sous ses ordres, ainsi qu'il lui avoit été enjoint, l'introduction de bestiaux sans payer l'impôt, lesquels ont été ensuite arrêtés par la gendarmerie. La sentence a été exécutée aujourd'hui.

(*Journ. de Paris.*)

## INTÉRIEUR.

### EMPIRE-FRANÇAIS.

*Mayence, 15 juin.* Quarante-neuf condamnés au boulet, auxquels S. M. l'Empereur a daigné faire grâce pendant son séjour à Dresde, ont été élargis ce matin des ateliers de cette place et dirigés sur le dépôt général à Wesel; ils ont témoigné la profonde reconnaissance dont ils étoient pénétrés pour le monarque qui leur faisoit grâce, et sont prêts à verser leur sang pour son auguste personne.

(*Gaz. de France.*)

*Amsterdam, 25 juin.* On a reçu ici des nouvelles de Londres par des personnes qui en étoient partis le 18 et le 20, elles confirment tout ce qu'on a dit de l'agitation extrême qui règne dans ce pays; elles ajoutent que la veille de leur départ, des Bandes de séditieux avoient poussé l'audace jusqu'à parcourir les rues de la capitale en criant *la Paix ou du Sang.* Les murmures ont redoublés depuis la création du nouveau ministère. On assure même que lord Wellington mécontent de l'échec que son frère le marquis Wellesley a dernièrement essuyé, a demandé son rappel; La crise du commerce est à son comble.

*Rome, 19 juin.* C'est hier que le roi Charles et la famille, sont arrivés dans cette ville. LL. MM. ont descendues au palais Borghese, elles étoient accompagnées des S. Exc. le lieutenant du gouverneur général et de M. le préfet de Rome, qui étoient allés au devant d'elles, la beauté de ce nouveau séjour a paru satisfaire beaucoup le roi et la reine. LL. MM. se portent fort bien.

(*Jour. de Paris.*)

*Florence, 14 juin.* L'installation de l'académie de la Crusca, rétablie par le décret impérial du 19 janvier 1811, a eu lieu à Florence avec la plus grande solennité, le 30 mai de cette année.

Au jour indiqué, M. Joseph Fauchet, baron de l'empire, l'un des commandans de la légion d'honneur, préfet

Brestovizza	idem	1150
Velika - Gorixa.	idem.	1100.
Kitncha - Sella	idem	1200

Les Personnes qui desiront se rendre adjudicataires peuvent prendre connoissance du Cahier des Charges à l'Intendance de la Croatie Civile ou chez M.<sup>rs</sup> les Maires des suditer Communes.

### ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

#### Avis au Public.

Le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines, soussigné étant instruit que la perception du décime en sus sur le papier Timbré a donné lieu à des difficultés, se fait un devoir de prévenir le public que la perception du décime par franc en sus des droits de Timbre, Enregistrement, hypothèques et greffé est ordonné à titre d'

du département de l'Arno, s'est transporté avec M. Félix d'Amoreux, secrétaire-général de la préfecture, dans la salle de la commune de Florence, dite *del Buon Umore*, qui, à cet effet, avoit été richement décorée; il y a trouvé M. Emile Pulci, comte de l'empire, chambellan de S. M. I. et R., maître de Florence, avec ses adjoints; M. Lenis Incontri, chambellan de S. A. I. et R. madame la grande-duchesse; MM. Jacques Guidi, Jérôme Bortolommei, Emile Strozzi, réunis aux douze membres résidents de l'académie de la Crusca.

Les quels ont pris leurs places respectives sur une estrade, au milieu de la quelle étoit le buste de S. M. l'Empereur et Roi, en présence des premières autorités judiciaires, ecclésiastiques, militaires, administratives, résidant à Florence, ainsi que de beaucoup d'autres personnes distinguées. M. le préfet a fait présenter par M. le secrétaire d'Amoreux, à M. le président, les deux décrets impériaux, afin qu'ils fussent lus en langue italienne, et restassent ensuite déposés dans les archives de l'académie.

M. le préfet a prononcé un éloquent discours, où, après avoir adressé à S. M. I. les éloges dus au plus grand des capitaines et ceux mérités par le plus sage des législateurs, il a exposé au milieu des applaudissements des auditeurs les bienfaits insignes accordés par S. M. aux sciences, aux lettres et aux arts, dans les trois départemens de la Toscane, et spécialement à Florence. Il a décrit tous les avantages qu'on doit attendre du rétablissement de l'ancienne académie de la Crusca, rendue avec tant de munificence à une nouvelle vie, pour maintenir la langue italienne dans toute sa pureté. M. le président a exprimé ensuite dans un autre discours fait au nom de l'académie, et aux applaudissemens de toute l'assemblée, les sentimens de reconnaissance que l'on doit au monarque qui a daigné accorder tant de faveurs signalées à la Toscane.

Après ces deux discours, M. André Martini a chanté l'octave 64 et les quatre suivantes du chant 12<sup>e</sup> de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, dans lesquelles le poète décrit la mort de Clorinde, mises en musique par le maître de chapelle Zingrelli. On y a joint une cantate à la gloire de S. M. l'Empereur et Roi, et d'autres morceaux choisis, analogues au rétablissement solennel de cette célèbre académie, chantés par la signora Francesca Paër, et par MM. Joseph Magnelli et André Martini.

Convention extraordinaire de guerre par la loi du 6. Prairial an 7 qui est en vigueur dans l'Empire Français et est devenue obligatoire en Illyrie en vertu des dispositions contenues dans l'article 250 du décret Impérial du 15 Avril 1811.

On ne peut en conséquence se dispenser sous aucun prétexte de l'acquiescement de ce droit dont les Receveurs de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines sont responsables vis à vis du Trésor.

Laybach, le 21 Juin 1812. *signé* BBLOG.  
Vu et approuvé par nous Comte de l'Empire,  
Maitre des Requêtes, Intendant Général.  
*signé* CHABROL.

#### COMMISSION DE LIQUIDATION.

Avis aux Créanciers de la dette domestique.

Tout porteur de mandats de remboursement ou de res-

criptions du trésorier général, aura à se présenter pour tout délai, avant le quinze juillet prochain, soit à la caisse de ce dernier, pour y faire l'échange des mandats contre des prescriptions, soit au bureau du Directeur des Domaines, pour y recevoir en payement, des rentes foncières et emphytéotiques, par la voie du transfert.

Les douze membres résidens de l'académie de la Crusca sont: MM. Pietro Ferroni, Ab. Francecco Fontani, Giov. Batista Zannoni, Francesco del Furia, Giov. Batista Baldelli, Giuseppe Sarchiani, Giovanni Lessi, Abate Follini, Leonarde Frullani, Luigi Fiacchi, Lorenzo Collini, Francesco Pacchiani.

Les vingt associés correspondans sont: MM. Monti, Lamberti, à Milan; de Rossi, à Rome; Russini, Pagnini, Anguillesi, à Pise; Pindemonte, à Vérone; Nappione, à Turin; Locchesini, à Lucques; Andrés, à Padoue; Sestini, Micali, Miccolini, Mozzi, à Florence; Ricca, à Sienne; Visconti, Denina, le sénateur Fossombroni, le comte Corsini, Ginguené, à Paris. (*Jour. de Paris.*)

Livourne, 15 juin. Il est entré ce matin dans notre port deux bâtimens chargés de grains; plusieurs autres sont attendus.

Paris 29, juin. Par décret rendu à Kœnigsberg, le 15 juin, S. M. l'Empereur et Roi a nommé M. le comte de Lacépede président du sénat, pour la durée d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

— La santé de S. M. le Roi de Rome se fortifie tous les jours. L'auguste enfant a déjà treize dents. Il est d'une gaîté charmante, et se plaît sur tout à jouer avec la sentinelle qui lui présente les armes.

Du 30. Le 15 juin dernier, le sieur Claude Pantruy, marinier à Nogent-sur-Seine, département de l'Aube; s'amusant à pêcher à la ligne, près de cette ville, aperçut de loin, contre des pieux, une masse flottante qu'il prit pour un poisson mort; il s'en approcha avec une barque, et fut surpris de trouver un esturgeon énorme qui, quoique embarrassé dans les pieux, lui résista long-tems et lui donna beaucoup de peine. Pantruy craignant de perdre une aussi belle proie, lutta avec l'animal, et parvint à lui passer son mouchoir autour du col, au-dedans des ouies, et à l'amener ainsi au rivage. Il s'empressa de le placer dans un grand panier fait exprès, et qu'il ajusta à flot entre deux nacelles, pour pouvoir montrer sa trouvaille aux curieux, moyennant une légère retribution. L'esturgeon, ainsi trouvé à plus de deux cents lieues de l'Océan, vu les sinuosités de la rivière de Seine, porte six pieds de longueur, trente pouces de tour, et pèse plus de cinquante kilogrammes. Il est arrivé hier matin à Paris, bien vivant et vigoureux.

— On écrit de Copenhague que vingt paysans du bailliage de Restoz ont repris un batimens danois, où se

criptions du trésorier général, aura à se présenter pour tout délai, avant le quinze juillet prochain, soit à la caisse de ce dernier, pour y faire l'échange des mandats contre des prescriptions, soit au bureau du Directeur des Domaines, pour y recevoir en payement, des rentes foncières et emphytéotiques, par la voie du transfert.

Laybach, le 26 juin 1812.

Le Comte de l'Empire, maître des requêtes  
Intendant général.  
Président de la Commission de Liquidation.  
*Signé*: CHABROL.

#### A V I S.

MM. les souscripteurs, dont l'abonnement finit au 30 de juin, sont invités 1.<sup>o</sup> à le renouveler à la Direction du Télégraphe officiel, établie à Laybach N.° 180, ou aux

trouvoient 26 anglais, après un combat dans lequel ces paysans ont montré une présence d'esprit et une valeur digne du nom danois.

-- Il existe à Noura, dans le royaume de Naples, un cultivateur âgé de 106 ans, encore fort et vigoureux; il se lève tous les jours de grand matin, se rend au travail, cultive les champs et ne se nourrit que de pain, à un âge si avancé, il jouit d'une santé qui fait envie à ceux qu'il a vû naître étant déjà vieux. (*Jour. de Paris.*)

-- Le dépit ou plutôt la fureur d'une femme abandonnée par son amant, a été cause d'une accusation de calomnie portée avant-hier par le ministère public devant le tribunal de police correctionnelle de Paris. Voici les faits principaux de ce procès, qui, présentant d'abord un côté ridicule, a exposé ensuite deux innocens à périr du dernier supplice comme coupables d'assassinat, et fini par attirer un jugement ignominieux sur la femme déshonorée qui avoit voulu se venger cruellement de l'ancien complice de ses désordres.

Le sieur S., maçon, habitant un village aux environs de Paris, marié et père de famille, commença par avoir des relations d'affaires, puis d'une intimité très-grande avec Elisabeth N., femme du sieur T., qui l'avoit abandonnée depuis long-tems, et âgée aujourd'hui d'environ 45 ans. Voulant cacher ce commerce illégitime, le sieur S. logea à Paris, dans un petit appartement, rue de Charanton, la femme T. qu'il avoit d'abord imprudemment admise dans son ménage; il paya les loyers durant quelque tems; puis revenant à une conduite plus régulière, cessa de voir cette femme, qui résolut de s'en venger.

Le mardi 21 avril, sur les 3 heures du matin, la femme T. appelle à son secours en jetant de grands cris. Une de ses voisines se lève, et lui trouve au cou une corde qui avoit laissé les marques d'une forte pression. Le commissaire de police se transporte et reçoit la déclaration de la femme T., suivant la quelle le sieur S. et Jaquen, dit *Coco*, son compagnon maçon, étoient venus chez elle la veille à 11 heures et demie du soir. Après y avoir bu et mangé, S. s'étoit jeté sur elle, lui avoit mis un mouchoir dans la bouche, l'avoit liée avec une corde, lui en avoit passé une autre au cou, puis, aidé de son compagnon, l'avoit suspendue à un clou attaché à la poutre du plafond. Ils

bureaux des Directeurs des postes de leur résidence ou de leur arrondissement; 2.<sup>o</sup> à y joindre ce qu'ils peuvent redévoir sur le quatrième trimestre de 1811 et le premier semestre de cette année; la Direction ayant besoin de rentrer dans ses avances pour assurer son service. On réitére l'observation déjà faite dans plusieurs numéros, que MM. les abonnés qui n'ont pas donné avis au Directeur de leur intention de cesser leurs souscriptions à la fin d'un trimestre, ou qui n'ont pas renvoyé les journaux au commencement de l'autre, sont débiteurs des 6 mois écoulés. Ils sont priés de faire connoltre de suite leur intention pour le second semestre.

*Gorice*, 25 juin. Mr. le chevalier Stratico subdélégué de Gorice, s'est rendu ce matin à l'hôtel de la commune, où étoit rassemblée la Municipalité, ainsi que tous les membres composant la Commission de bienfaisance ré-

s'étoient retirés après avoir éteint la chandelle; elle avoit perdu connoissance, s'étoit ensuite retrouvée les mains sur une chaise; elle avoit alors défait le mouchoir, rallumé la chandelle; enfin la dame Banard, qui loge sur le même carré, l'ayant entendue frapper à sa porte, étoit venu à son secours et lui avoit coupé la corde qui l'étrangloit.

La réunion de tant de détails avoit d'abord donné à ce récit quelque vraisemblance, et l'on s'étoit assuré de la personne des nommés S. et Coco, avec d'autant plus de raison que la conduite scandaleuse de l'un, et le fait que l'autre avoit été le confident et le témoin de ses désordres, donnoient quelque vraisemblance à cette accusation. Bientôt une instruction faite avec soin montra l'impossibilité que le crime eût été commis, sur-tout par les accusés qui se justifèrent pleinement en prouvant des alibis. Un examen plus attentif encore du récit de la femme T., parvint même à démontrer qu'un esprit de vengeance contre S. et son compagnon, avoit seul déterminé cette femme à rendre sa plainte contr'eux, et à supposer qu'on avoit voulu la faire périr.

Sur l'examen de la procédure et le rapport du juge d'instruction, la 4.<sup>e</sup> chambre du tribunal de première instance avoit ordonné la mise en liberté des accusés; et prononçant sur la demande de M. le procureur impérial qui avoit déjà fait arrêter la femme T., l'avoit renvoyée à la police correctionnelle comme prévenue de calomnie.

Tous les faits favorables aux nommés S. et L. dit *Coco*, s'étant de nouveau vérifiés aux débats, la calomnie est demeurée constante, et la femme T. a été condamnée à six mois de détention, à l'amende et aux frais. Il a été de plus ordonné qu'à l'expiration de sa peine, elle seroit mise sous la surveillance de la haute police.

(*Gaz. de France.*)

## LOTÉRIE IMPÉRIALE D'ILLYRIE.

ROUE DE TRIESTE.

Tirage du 9 juillet 1812.

31 - 53 - 88 - 59 - 46.

cemment nommé par le gouvernement.

Mr. le subdélégué, après avoir fait donner lecture de l'Ordonnance de S. E. le Gouverneur Général portant nomination des membres de la nouvelle commission, prononça un discours analogue à la circonstance, au quel répondit M. le chevalier préposé Codelli.

En suite chacun des membres de la commission a prêté serment de fidélité à l'Empereur, et obéissance aux Lois.

Cette installation achevée, la commission délibéra de commencer ses seances le lendemain.

Les habitans de Gorice ont vu avec les sentimens de la plus haute reconnaissance se former dans son sein une institution aussi bienfaisante, nouveau gage de l'amour du GRAND MONARQUE envers ses peuples très-fidèles.